



# Actions de prévention du décrochage et de l'abandon scolaire

## Les référents décrochage scolaire

---

Nommés à la rentrée 2013 dans tous les établissements du second degré, leur activité est au cœur du dispositif de prévention du décrochage scolaire.

Leurs missions :

- coordonner le recensement et le suivi des élèves ayant quitté l'établissement sans qualification ni diplôme et qui ne sont pas inscrits dans un parcours de formation
- Identifier et collecter les informations sur les élèves potentiellement décrocheurs afin de proposer des actions préventives aux "groupes de prévention du décrochage scolaire"
- Coordonner l'action de prévention menée par les équipes éducatives (CPE, les personnels sociaux et de santé...) au sein des "groupes de prévention du décrochage scolaire"
- Assurer le lien avec les enseignants des classes d'origine des élèves décrocheurs afin de comprendre chacune des situations et d'apporter un regard éclairé et distancié
- Faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE, déterminer les modalités spécifiques du parcours de formation en lien avec les enseignants de la formation concernée.

## Le groupe de prévention du décrochage scolaire

---

Le groupe de prévention du décrochage scolaire est le point incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire dans les collèges, lycées professionnels et lycées. Il est coordonné par un référent "décrochage scolaire" nommé par le chef d'établissement. Il est composé des membres de la communauté éducative et peut s'adjoindre l'analyse d'un coordonnateur MLDS. La pluralité des membres qui le compose permet d'élaborer, des solutions internes personnalisées de remédiation et d'accompagnement à mettre en œuvre, mais aussi des solutions externes avec les autres structures d'accueil.

## L'accompagnement personnalisé

---

Il est intégré à l'horaire des élèves, se déroule sur 72h annuelles, soit 2h par semaine en moyenne. C'est un temps d'enseignement distinct des cours traditionnels. Il inclut plusieurs activités :

- un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés
- un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées
- une aide à l'orientation, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations.

Il permet un travail sur les méthodes disciplinaires et interdisciplinaires.

## Le parcours individualisé

---

Le parcours individualisé s'adresse aux jeunes scolarisés en collège, lycée ou lycée professionnel susceptibles de décrocher en cours d'année. Il a pour objectif d'éviter une sortie prématurée en proposant un accompagnement spécifique à tout jeune susceptible de décrocher.

Il s'établit sur la base d'un contrat entre le jeune, sa famille et le chef d'établissement fixant des objectifs et des échéances sur lesquels les parties s'engagent. Il associe l'entreprise ou l'organisme d'accueil si un stage est mis en place (dans ce cadre, une convention de stage doit être signée et une visite sur le lieu de stage doit être prévue). Le parcours fonctionne sur la base du tutorat avec un référent chargé d'effectuer la liaison entre les intervenants internes et/ou externes à l'Éducation nationale dans la perspective de trouver une solution d'insertion ou de qualification pour le jeune. Le référent assure le suivi du jeune. Si l'élève est mineur, l'accord des parents ou du responsable légal est nécessaire et doit être formalisé sur le document.

Il peut être mis en œuvre à tout moment de l'année.

## Dans cette rubrique

---

- [Prévention du décrochage](#)
- [Raccrochage](#)

## Voir aussi

---

[Exemples de solutions proposées aux jeunes](#)

## Conférences en ligne

---

[Qui décroche ?](#)

[Les motifs de décrochage scolaire](#)

[Raccrocher les décrocheurs mais à quoi ?](#)

[Que sait-on des parcours scolaires des décrocheurs ?](#)

[Développement des capacités individuelles et politiques publiques](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37